

MAIRIE DE SAINT CÉZERT

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 15 Décembre 2020

Séance 2020-XI

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

Présents : Henri OLIVEIRA SOARES, Martine PRENIERE, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI René JACOB, Fabien SOURIAAC, Karine BERNARD, Gwenn GUYADER, France KIESER, Christophe APAT, Lorena BUTTO

Absente excusée :

Secrétaire de séance : Lorena BUTTO

Date de convocation et d'affichage : 8 Décembre 2020.**Ajout point à l'ordre du jour**

Monsieur le maire demande s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Inscription du projet « espace convivial et sportif multi générationnel de plein air » au contrat de ruralité 2021 du PETR
- ✓ Règlement intérieur de la bibliothèque municipale
- ✓ Convention de mise à disposition du service ADS
- ✓ Convention de services (Bibliothèque)

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2020

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

XI-1 : Régularisation des frais de fonctionnement RPI Le Burgaud/Saint-Cézert

Monsieur le Maire signale que ces dépenses sont résumées dans le tableau ci-dessous.

RPI SAINT CEZERT – LE BURGAUD ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020 REGULARISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
SAINT CEZERT		LE BURGAUD	
Charges de personnel	70 354,00 €	Charges de personnel	111 169,36 €
Charges à caractère général	8 301,12 €	Charges à caractère général	19 782,89 €
Charges financières	791,49 €	Charges financières	8 845,16 €
Total	79 446,61 €	Total	139 797,41 €
Nombre d'enfants	49	Nombre d'enfants	107
Coût par enfant	1 621,36 €	Coût par enfant	1 306,52 €
Nombre d'enfants de le Burgaud scolarisés à St Cézert	26	Nombre d'enfants de St Cézert scolarisés au Burgaud	26
Montant à la charge de le Burgaud	42 155,34	Montant à la charge de Saint Cézert	33 969,46 €

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité de valider ces montants

XI-2 : Rénovation de l'éclairage public : modification de la délibération du 28 août 2020 (étalement de la dépense)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant à charge pour cette rénovation est de 22 556€. Monsieur le maire rappelle que le conseil avait opté pour un règlement en fonds propres avec imputation sur le compte 65654 de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire fait remarquer que le bilan prévisionnel 2020 de la section fonctionnement devrait être déficitaire et entame une partie de nos capacités financières. Afin d'éviter que notre budget de la section de fonctionnement 2021 ne conduise au même résultat, Monsieur le Maire propose que la somme puisse être étalée. Le SDEGH propose cette solution via un emprunt sur 12 ans imputé sur le compte 6554. L'échéance annuelle proposée par le SDEGH dans cette solution serait de 2187€. Monsieur le Maire tient à faire remarquer que les économies d'énergie engendrées par cette rénovation permettraient de couvrir en grande partie de cette échéance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer de nouveau en connaissance de ces derniers éléments.

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité de valider l'étalement de la somme à charge.

Cette décision est reportée sur le modèle de délibération fourni par le SDEGH ci-dessous

XI-3 Provision pour loyer impayé

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2020, une ligne budgétaire a été votée à l'article 6817 : Dotation aux provisions pour un montant de 9 600 euros,

(Principalement pour des loyers impayés).

Un point a été fait avec Madame la Trésorière et elle nous a indiqué qu'il conviendrait de constituer une provision pour créance douteuse, compte tenu des sommes restant à recouvrer sur exercice 2019 et antérieur, ceci afin d'éviter une anomalie sur le compte de gestion 2020. Cette somme serait d'un montant de 1000 euros correspondant en environ 15% de la somme à recouvrer

Après en avoir débattu le vote qui en suit rejette cette provision, résultat des Votes : 2 voix Pour et 9 abstentions.

XI-4 Aménagement de l'aire de jeu.

En préambule Monsieur le Maire remercie la commission Culture et Vie associative pour son investissement et sa qualité de travail dans ce projet

Monsieur le Maire présente pour délibération un projet de réaménagement de notre aire de jeux du parc de la salle des fêtes, évoqué en point divers au conseil du 20 novembre 2020 et pour lequel le conseil avait approuvé la démarche et les orientations proposées.

Monsieur le Maire indique le contexte et les objectifs de ce réaménagement.

Le contexte : jeux cassés, normes obsolètes, jeux dangereux

Les objectifs : revitalisation du centre bourg, offrir un espace convivial et sportif multi générationnel de plein air

Monsieur le Maire présente les conditions de consultation mise en place par la commission culture et association,

- ✓ Découpage en 2 lots : 1^{er} lot Terrassement ; 2^{ème} lot Equipement (Multisports; jeux enfants; jeux adultes) et mobilier
- ✓ Réponse détaillée
- ✓ Entreprises consultées

- Terrassement : Carrere Sas(Monfort) ; Eiffage ; Colas ; SG Terrassement (Launac), Alquier (launac) ; Huillet (Merville) ; Les Jardins de Fred (Le burgaud)
- Equipement et Mobilier : HUSSON, KOMPAN ; CASAL SPORT, KASO, AGORESPACE
- ✓ Entreprises déclinants : Huillet (Merville) ; Les Jardin de Fred (Le burgaud) ; SG Terrassement (Launac)
- ✓ Devis non reçu : Alquier (Launac)

Monsieur le Maire fait part des résultats de la consultation

Terrassement

Entreprise	CARRERE SAS	EIFFAGE	COLAS
Prix HT	28149.18€	59 787.00€	93 494.19€

Equipement et mobilier

Entreprise	HUSSON	KOMPAN	CASAL SPORT	KASO	AGORESPACE
Jeux enfants (Prix HT)	12 901.9€	12 269€	14 287€	21 194€	11 839.2€
Jeux adultes (Prix HT)	3 049.8€	4 187.1€	5 204€	5 183€	4 487.6€
Multisports (Prix HT)	42 468.2€	35 186.7€	46 275€	45 100€	47 807€
Mobilier (Prix HT)	6964.2€	7 821.6€	6 522€	6 559€	7 006.2€
Certification (Prix HT)	576 €			450€	671 €
Solution clé en main (Prix HT)	<u>65 960.1€</u>	<u>59 464.4€</u>	<u>72 288€</u>	<u>78 886€</u>	<u>71 811€</u>
Solution avec accompagnement (Prix HT)	<u>60 259.1€</u>	<u>52 108€</u>	<u>Non estimé</u>	<u>Non estimé</u>	<u>65 533.8€</u>

Après en avoir débattu, le conseil municipal, fait le choix de l'entreprise CARRERE pour le lot terrassement pour un montant de 28149.18€HT. Vote : 11 voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre

Après en avoir débattu, le conseil municipal fait le choix du fournisseur HUSSON pour le lot l'équipement et le mobilier avec la solution clé en main au montant de 65 910.1€HT Vote : 11 voix Pour, 0 Abstention, 0 Contre.

Le cout du projet de revitalisation du centre bourg, par un aménagement d'un espace convivial et sportif multi générationnel de plein air s'élève à 94 109.28€HT soit 112 931.136€TTC.

Il est donc proposé aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières d'états, de la Région et du département au taux le plus haut

Les conseillers décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides financières d'état, de la région et du département au taux le plus haut.

XI-5 Inscription du projet « espace convivial et sportif multi générationnel de plein air » au contrat de ruralité 2021 du PETR

Monsieur le Maire informe que les contrats de ruralité sont des contrats conclus entre l'Etat et le porteur du contrat à savoir les PETR ou les EPCI afin de promouvoir les ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour des 6 volets suivants :

Accès au service et aux soins,
Revitalisation des centres-bourgs,
Attractivité du territoire,
Mobilités,
Transition écologique,
Cohésion sociale.

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération «espace convivial et sportif multi générationnel de plein air » qui répond aux priorités de l'axe «Revitalisation des centres bourgs» du Contrat de Ruralité signé par le PETR Pays Tolosan. Le budget prévisionnel de cette opération est de 112 931.136€TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2021 du Contrat de Ruralité du PETR du Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'aide au taux le plus haut.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter l'inscription de l'opération «espace convivial et sportif multi générationnel de plein air » à la maquette de programmation 2021 du contrat de ruralité du PETR du Pays Tolosan.
- De déposer un dossier de demande de financement au taux le plus haut auprès des services de l'Etat
- De mandater monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

XI-6 Règlement intérieur de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose au conseiller de valider le règlement intérieur de la bibliothèque qui avait diffusé avant le conseil pour analyse. Sans remarque de la part de l'assemblée Monsieur le maire propose de délibérer.

Le règlement intérieur de la bibliothèque diffusé est voté sans changement à l'unanimité

XI-7 Convention de mise à disposition du service ADS (autorisation des droits du sol).

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du service ADS en place entre la communauté de communes des Hauts-Tolosan et la commune soumise au renouvellement.

Après en avoir lu le contenu et débattu les conseillers décident, à l'unanimité de renouveler cette convention et donne tout pouvoir au Maire de la signer.

XI-8 Convention de service

Monsieur le Maire présente le cadre de la convention de service qui lie le département et la commune en matière de gestion de la bibliothèque.

Cette convention indique les possibilités qu'offre le département. Les principales sont : Prêt de document; Prêt d'exposition; offre d'animation; offre de formation; offre numérique; prêt de matériel divers, accès à la médiathèque départementale.

Elle fixe les engagements de la commune. Les principaux sont : 6 heures d'ouverture au public ; 2 lignes budgétaires (1.5€ achat de document ; 0.5€ animation).

Après en avoir lu le contenu et débattu les conseillers décident, à l'unanimité de renouveler cette convention et donne tout pouvoir au Maire de la signer.

Informations diverses

Bibliothèque : Monsieur le maire souhaiterait que les travaux puissent se faire durant la période de congés de fin d'année. Il propose de commander les matériaux dont le sol vinyle. Jean Pierre Coste fait remarquer qu'il serait judicieux de faire poser ce sol. La programmation de cette pose est à prévoir, la rénovation sera faite en fonction de la date de pose.

Pétition quartier de Guerguille: La mairie a reçu une pétition portant sur une demande de piétonnier reliant le quartier centre bourg. Ce piétonnier pourrait sécuriser la voie considérée dangereuse par les 7 pétitionnaires. Cette pétition est accompagnée d'une lettre individuelle traitant de la même demande en sommant de faire ce piétonnier sous motif que la sécurité des enfants n'est pas assurée.

Après discussion les conseillers font remarquer que cette demande avait été refusée par le département. Il est décidé de faire part de nouveau de cette requête auprès du département.

Refus de pose compteur Linky :

La mairie a reçu un courrier d'un administré s'opposant au remplacement de son compteur électrique par un compteur linky et demandant que La mairie somme la société PARERA en charge de ce remplacement de ne pas l'effectuer.

La mairie n'a pas de pouvoir d'opposition sur ce type d'opération. Les conseillers préconisent Monsieur le Maire d'informer cet administré pour qu'il prenne contact avec la société en charge de ce remplacement et également qu'il se rapproche des associations militantes d'opposition au compteur linky.

En l'absence de question la séance est levée à 23h15